

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

**OFFICE OF THE SPECIAL
REPRESENTATIVE
OF THE SECRETARY GENERAL
FOR COTE D'IVOIRE**

**BUREAU DU REPRESENTANT
SPECIAL
DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA COTE D'IVOIRE**

COMMUNIQUE DU COMITE DE SUIVI

Le Comité de Suivi se réjouit de la tenue de la deuxième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de réconciliation nationale, le jeudi 20 mars 2003 et de la présence aux travaux du Conseil d'un nombre croissant de Ministres et de forces politiques. Il exhorte toutes les parties à faire un effort supplémentaire afin de surmonter les divergences encore existantes et d'assurer désormais leur pleine participation aux réunions et aux activités du Gouvernement. Il encourage le Premier Ministre à compléter, dans les plus brefs délais, la liste des Ministres en collaboration avec toutes les parties intéressées.

Le Comité de Suivi demande à toutes les parties concernées par l'Accord de Linas- Marcoussis de respecter pleinement les termes dudit Accord, entériné par la résolution 1464 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et de mettre en œuvre rapidement les recommandations adoptées d'un commun accord à la Table Ronde d'Accra le 8 mars 2003, pour accélérer la mise en place définitive du Gouvernement de réconciliation nationale.

Le Comité soutient pleinement les encouragements du Premier Ministre à la presse nationale pour qu'elle fasse preuve de retenue et s'inscrive activement dans le processus de réconciliation nationale.

Le Comité de Suivi rappelle enfin que les forces armées de la France et de la CEDEAO sont présentes en Côte d'Ivoire sur la base du mandat qui leur a été confié par la résolution 1464 du Conseil de Sécurité. A sa demande, elles peuvent lui présenter des évaluations sur les questions d'ordre militaire qu'il transmet sous sa responsabilité au Conseil de Sécurité.

Fait à Abidjan, le 21 mars 2003